

**EXTRAIT du PROCES-VERBAL des  
DELIBERATIONS DU CONSEIL  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES**

Althen-des-Paluds - Monteux - Pernes-les-Fontaines

Nombre de délégués en exercice	26	Absents représentés :	5
Présents	20	Absents non représentés :	1
<b>VOTANTS</b>			<b>25</b>

L'an deux mil quatorze, le 18 Février à 19 h 00

Le Conseil de la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat » s'est réuni en séance publique au siège des Sorgues du Comtat à Monteux, le 18 Février 2014, après convocation légale reçue le 12 Février 2014, sous la présidence de M. Christian GROS, Président de la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat ».

**Etaient présents :**

M. Henri BERNAL, M. Pierre BLATIERE, M. Daniel BREMOND, M. Alain BRES, Mme Sabine CHAUVET, Mme Georgette DRAGONE, Mme Evelyne ESPENON, Mme Nicole FABRE, Monsieur Pierre GABERT, Mme Lila HAMMACHE, Mme Françoise LAFAURE, M. Yannick LIBOUREL, M. Pierre MARGAILLAN, Mme Nadia MARTINEZ, Mme Annie NIGUET, M. Claude PARENTI, M. Jackie PERRIN, M Jean-Michel VIDAL, M. Lucien STANZIONE.

**Etaient Absents représentés :**

M. Didier CARLE, (Pouvoir donné à Yannick LIBOUREL),  
M. Jean-Louis FAREL, (Pouvoir donné à M. Henri BERNAL),  
M Michel MUS, (Pouvoir donné à M. Claude PARENTI),  
Mme Nicole NEYRON, (Pouvoir donné à M. Pierre GABERT),  
Mme Annie ROUSSET, (Pouvoir donné à M. Lucien STANZIONE).

**Etaient Absents non représentés :**

M. Jean-Jacques EXBRAYAT.

Il a été procédé conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil de la Communauté de Communes : Mme Georgette DRAGONE ayant obtenue la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**Demande de subvention au titre de la  
Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2014  
Organisation des déplacements dans le cadre de la réouverture de la ligne ferroviaire  
Avignon -Carpentras et du développement de l'écoquartier de Beaulieu**

Monsieur Lucien STANZIONE, Vice-président rappelle que la réouverture de la ligne ferroviaire Avignon Carpentras est fixée pour la fin de l'année 2014 et qu'une halte est prévue à Monteux.

Ainsi, la commune de Monteux, dans le cadre de la convention d'application relative au contrat d'axe, a identifié la nécessité de réaliser une étude portant sur l'organisation des déplacements, vers et à partir de cette halte et du quartier gare, à l'échelle de la commune.

De plus, Monteux étant une « Gare Relais », il convient également d'appréhender l'organisation des déplacements à l'échelle des communes voisines d'Althen-des-Paluds et de Pernes-les-Fontaines.

Par ailleurs, la zone de Beaulieu offre une perspective de développement importante ; en termes d'habitat d'abord, avec la construction de 700 logements, en termes d'activités ensuite, avec la création de 1 500 emplois.

**DEPARTEMENT DE VAUCLUSE  
COMMUNAUTE DE COMMUNES  
LES SORGUES DU COMTAT**

Aussi, au regard des activités qui doivent s'implanter très prochainement, parc aquatique dès l'été 2014, parc Spirou en 2015, Balnéothérapie, ... Beaulieu deviendra un pôle générateur de trafic.

Pour tenir compte de ce nouveau pôle, il semble important de pouvoir envisager la question des déplacements à l'échelle de la Communauté de Communes et d'élaborer un schéma d'organisation qui, articulé avec la desserte du territoire par la nouvelle liaison ferroviaire, permettra aux collectivités de mettre en œuvre une stratégie partagée et efficiente.

La Communauté de Communes envisage ainsi, dans le cadre de ses compétences, de lancer une étude qui a pour objet la définition d'un schéma de déplacement à l'échelle du territoire des Sorgues du Comtat dans un cadre temporel évolutif (court, moyen et long terme).

Ce schéma d'organisation des déplacements à l'échelle des trois communes concerne tous les modes (piétons, vélos, transport en commun). Il se place dans la double perspective :

- de la réouverture de la ligne ferroviaire Avignon Carpentras ;
- du développement et de la commercialisation progressive de la zone de Beaulieu, et des nouveaux besoins de déplacement induits

L'étude pourrait s'organiser en trois phases principales. Les deux premières phases seraient fermes, la dernière serait conditionnelle.

1/ Diagnostic – Analyse critique des déplacements sur le territoire de la communauté de communes des Sorgues du Comtat.

Elle s'appuiera donc sur des données existantes et prospectives et comprendra notamment :

- analyse de la demande, des besoins et des pratiques de déplacement
- analyse de l'offre (tous modes) et de son organisation (dimension institutionnelle, économique,...)
- analyse des coûts (investissements, fonctionnement, impacts environnementaux, ...)
- production du diagnostic : soulignant notamment le potentiel, les points de vigilance, les points durs....

2/ Scénarii de schéma de déplacement tous modes – complémentarité des offres et incidences socio/éco

Cette seconde phase envisage des scénarios d'évolution de l'offre de déplacement tous modes au regard de la réouverture de la ligne Avignon Carpentras et du développement de Beaulieu.

Deux cas de figure pourront être envisagés :

- La desserte ferroviaire telle que prévue fin 2014 à la mise en service d'Avignon/Carpentras comprenant notamment une halte à Monteux, à Entraigues et une liaison directe avec le TGV en gare d'Avignon TGV
- La desserte ferroviaire telle que prévue fin 2014 complétée de la création d'une halte « Althen – Beaulieu »

3/ Approfondissement - Phase conditionnelle

Si le comité de suivi de l'étude fait le choix d'un scénario, celui-ci fera l'objet d'un travail d'approfondissement (programme, coût et calendrier des principaux aménagements prévus, calibrage définitif du système de transport,...).

L'article 179 de la loi N°2010-1657 du 29 décembre 2010 de finances crée une dotation unique, intitulée Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux (DETR) issue de la fusion de la dotation globale d'équipement des communes (DGE) et de la dotation de développement rural (DDR).

**DEPARTEMENT DE VAUCLUSE  
COMMUNAUTE DE COMMUNES  
LES SORGUES DU COMTAT**

Cette dotation a pour but de financer la réalisation d'investissements, ainsi que des projets dans le domaine économique, social, environnemental et touristique ou favorisant de développement ou le maintien des services publics en milieu rural.

En application de l'article L2334-53 du CGCT, les communes et les établissements publics de coopération intercommunale répondant à certaines conditions démographiques peuvent bénéficier de la Dotation d'équipement des territoires ruraux, notamment les EPCI à fiscalité propre dont la population n'excède pas 50 000 habitants, regroupée sur un seul territoire d'un seul tenant et sans enclave, où toutes les communes membres comptabilisent moins de 15 001 habitants.

Plusieurs catégories d'opérations sont susceptibles d'être subventionnées avec comme nouveauté pour 2014, les études préalables de faisabilité pour un équipement structurant porté par un EPCI éligible.

Au titre de la compétence facultative III – 3.Transport, la Communauté de Communes peut présenter le dossier d'une étude sur l'organisation des déplacements dans le cadre de la réouverture de la ligne ferroviaire Avignon Carpentras et du développement de l'Ecoquartier de Beaulieu.

Le budget prévisionnel de cette étude est estimé à 100 000 €.

Cette étude peut être subventionnée à hauteur de 25 à 35 %.

**Le Conseil Communautaire, Monsieur Lucien STANZIONE, Vice-président, entendu,**

**Et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés,**

**AUTORISE** le Président de la Communauté de Communes Les Sorgues du Comtat à :

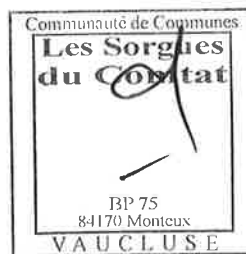
- lancer une étude qui a pour objet la définition d'un schéma de déplacement à l'échelle du territoire des Sorgues du Comtat dans le cadre de la réouverture de la ligne ferroviaire et du développement de la zone de Beaulieu comme exposé ci-dessus
- solliciter l'Etat dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2014 à hauteur de 35% du montant de l'étude estimée à 100 000 €, soit une subvention d'un montant de 35 000 €.
- signer tous les documents afférents à cette affaire

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Et ont signé au registre les membres présents,  
Pour copie conforme.

**Christian GROS**

**Président de la Communauté de communes  
Les Sorgues du Comtat**

**Le Président,**



Acte Exécutoire  
Loi N° 82.213 du 2 Mars 1982  
Loi N° 82.623 du 22 juillet 1982  
Envoyé le :  
Affiché le :